



COMMUNE DE PORNICHET

BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

Sommaire :

I.	Le budget principal.....	2
A.	La section de fonctionnement.....	2
1.	Les recettes de fonctionnement.	2
2.	Les dépenses de fonctionnement.	4
B.	La section d'investissement.	7
1.	Les dépenses d'investissement.	7
2.	Les recettes d'investissement.	10
II.	Le budget annexe Quai des arts.....	11

Les orientations budgétaires ont été présentées au conseil municipal du 20 novembre 2024. La stratégie financière poursuivie par la ville de Pornichet repose sur les principes suivants :

- Disposer d'un haut niveau d'autofinancement,
- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux, à destination des résidents à l'année,
- Mettre en œuvre les projets du mandat avec notamment l'alimentation durable, la transition écologique, le développement des mobilités douces, le réaménagement et la végétalisation de nos espaces publics (ex. cœur de ville, front de mer...).

I. Le budget principal.

Le budget primitif 2025 reprend les orientations budgétaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

A. La section de fonctionnement.

1. Les recettes de fonctionnement.

D'un montant global de 27 178 K€, les recettes de fonctionnement se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2024	BP 2025	Evolution	
				En euros	En %
013	Atténuations de charges	115 000	80 000	-35 000	-30,43%
70	Produits services	1 338 868	1 510 048	171 180	12,79%
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 087 834	2 190 770	102 936	4,93%
731	Fiscalité locale	21 055 399	21 449 148	393 749	1,87%
74	Dotations et participations	1 650 071	1 564 376	-85 695	-5,19%
75	Autres produits de gestion courante	202 416	138 476	-63 940	-31,59%
76	Produits financiers	48 253	0	-48 253	
Recettes réelles		26 512 841	26 947 818	434 977	1,64%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	217 000	230 000	13 000	5,99%
Recettes d'ordre		217 000	230 000	13 000	5,99%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		26 729 841	27 177 818	447 977	1,68%

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une hausse de plus de 1,60 % par rapport au budget primitif 2024. Toutefois, les évolutions par chapitres ne sont pas homogènes.

Chapitre 70 – Produit des services.

Ce chapitre est en hausse de 13 %, soit + 171 K€, entre 2024 et 2025.

Ces recettes tiennent compte des évolutions de fréquentations constatées dans les services municipaux et en particulier ceux relatifs à l'enfance et de la jeunesse (CLS, crèches, périscolaire, ...).

Ce sont ainsi 28 K€ de recettes supplémentaires qui sont prévues en comparaison du BP 2024.

Les autres crédits sont actualisés en fonction des évolutions tarifaires ou des revalorisations contractuelles comme les redevances d'occupation du domaine public des plages et des commerces ainsi que de l'évolution d'imputations budgétaires notamment avec le chapitre 75.

Enfin, il est à noter que l'organisation de la cinquième édition du festival de bandes dessinées Pornichet Déam'bulle justifie une inscription budgétaire de 5 K€ en 2025 (produits dérivés, exposants, ...).

Chapitres 73 et 731 – Impôts, taxes et fiscalité locale

Globalement, les recettes fiscales connaissent une augmentation de 2,15 % entre 2024 et 2025, soit + 497 K€.

Les contributions directes (taxes d'habitation et foncières) voient leurs produits attendus passer de 15 979 K€ (BP 2024) à 16 243 K€ pour 2025. Cette hausse s'explique par les hypothèses d'évolution des bases puisque pour rappel les taux des impôts locaux n'augmenteront pas en 2025. Ainsi les bases prévisionnelles 2025 correspondent aux bases 2024¹ augmentées d'un coefficient de revalorisation (prévisionnel de 1,5 %), et d'une évolution physique de 1,00 % pour la taxe foncière bâtie.

L'attribution de compensation 2025 affichera un montant de 681 K€.

Quant à la Dotation de Solidarité communautaire, c'est le montant notifié en 2024 (1 143 K€) qui sera dupliqué au stade du BP 2025 en attendant la notification de la CARENE à l'automne 2025.

Comme évoqué lors des orientations budgétaires, 5 autres recettes significatives connaissent des évolutions différentes :

- Les droits de mutation, qui après les niveaux historiques de 2021 et 2022, connaissent un tassement sur 2024 et se maintiennent malgré tout à un niveau significatif. Ce sont ainsi 1 600 K€ escomptés en 2025 contre 1 500 K€ prévus au BP 2024,
- Le reversement du produit des jeux du casino est anticipé à hauteur de la projection de la réalisation 2024 (1 650 K€), et fait preuve d'une légère hausse en comparaison du BP 2024 (1 600 K€),
- La taxe de séjour 2025 est en baisse (- 47 K€) car elle a été calculée sur la base la fréquentation anticipée de cette année 2024. Or cette dernière devrait être plus faible que prévu. Le produit total attendu s'élève à 830,5 K€ en 2025 dont 755 K€ pour la commune, l'autre partie étant reversée au CD 44 au titre de la part additionnelle de la taxe de séjour,
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est prévue à hauteur de 463 K€ en 2025 contre 454 K€ en 2024,
- La taxe sur les éoliennes en mer devrait générer un produit de 358 K€ en 2025.

L'ensemble de ces recettes feront l'objet de réévaluations en cours d'année 2025 qui seront reprises en décisions modificatives.

Chapitre 74 – Dotations et participations.

Ce chapitre affiche une baisse de plus de 5 % entre 2024 et 2025 (- 86 K€), il est à rapprocher notamment de l'évolution de la dotation forfaitaire qui, de BP à BP, diminue de 116 K€. Pour rappel, le BP 2024 avait anticipé un montant de dotation forfaitaire de 689 K€ pour une notification de 674 K€. Le montant inscrit au BP 2025 est de 573 K€. En effet, quand bien même l'enveloppe nationale des dotations a vocation à être reconduite, la commune de Pornichet pourrait subir une diminution de sa dotation via le mécanisme d'écêtement.

¹ Au 25 novembre 2024, les bases définitives de TH 2024 ne sont pas encore connues

Quant à la participation de la CAF à nos structures accueillant des enfants (CLSH, crèches, périscolaires), celle-ci est en hausse significative entre 2024 et 2025. De BP à BP, l'augmentation est de 77 K€.

Les autres recettes comme le Casino (79 K€) ou les compensations fiscales pour 31 K€ (DCRTP et taxes foncières) sont inscrites en 2025 dans les mêmes proportions que les réalisations 2024.

Compte tenu de la réforme annoncée sur le FCTVA, la recette inscrite en 2024 n'a pas été reconduite en 2025 (- 10 K€).

Enfin, par prudence budgétaire et contrairement aux années précédentes, aucune subvention émanant du CD 44 ou de la Région n'a été intégrée dans ce budget primitif 2025. L'hypothèse est donc que ni les Renc'Arts, ni le festival de bandes dessinées ne bénéficieront de fonds régionaux et/ou départementaux (- 24 K€).

Les autres recettes de fonctionnement (loyers, produits spécifiques, remboursement de rémunérations) ont été calées sur l'activité réelle connue.

2. Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses s'élèvent 27 178 K€ et affichent une augmentation théorique de 1,68 %. Pour rappel il existe deux types d'opération, les dépenses réelles et les dépenses d'ordre. Ces dernières correspondent à des écritures comptables internes au budget qui s'équilibrent avec des recettes d'ordre. Il s'agit de l'autofinancement qui fait preuve de stabilité entre 2024 et 2025. Les dépenses réelles quant à elles génèrent un flux financier vers un tiers, y compris lorsque celui-ci est un budget annexe de la commune. Elles sont en hausse de 442 K€ soit environ 2,2 %.

	Chapitres budgétaires	BP 2024	BP 2025	Evolution	
				En euros	En %
FONCTIONNEMENT	011 Charges à caractère général	4 476 804	4 704 182	227 378	5,08%
	012 Charges de personnel, frais assimilés	11 745 000	11 907 000	162 000	1,38%
	014 Atténuations de produits	1 341 900	1 340 466	-1 434	-0,11%
	65 Autres charges de gestion courante	2 306 715	2 335 455	28 740	1,25%
	66 Charges financières	435 000	460 000	25 000	5,75%
	67 Charges spécifiques	15 000	15 000	0	0,00%
	68 Provision	75 000	75 000	0	0,00%
	Dépenses réelles	20 395 419	20 837 103	441 684	2,17%
	023 Virement à la section d'investissement	3 834 422	3 840 715	6 293	0,16%
	042 Opérat° ordre transfert entre sections	2 500 000	2 500 000	0	0,00%
	Dépenses d'ordre	6 334 422	6 340 715	6 293	0,10%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 729 841	27 177 818	447 977	1,68%

Chapitre 011 – Les charges à caractère général.

Ce chapitre budgétaire regroupe les dépenses du quotidien des services (fluides, assurance, téléphonie, contrats de maintenance, ...). Entre le BP 2024 et le projet de budget 2025, ce chapitre augmente de 227 K€, soit une hausse d'environ 5 %.

Après les baisses importantes des années précédentes, il s'avère à ce jour impossible de maintenir un niveau de service public équivalent à moyens budgétaires constants voire en baisse.

Pour les énergies (gaz, électricité, voire le carburant), l'année 2023 devrait constituer un pic de dépenses budgétaires (686 K€) à reconduire dans de moindres proportions en 2025 (650 K€). Depuis la tenue des orientations budgétaires, les nouvelles conditions de la police d'assurance dédiée à la flotte automobile ont été connues et se traduiront par une augmentation significative de 70 K€. Cet élément extérieur explique à lui seul près d'un tiers de la hausse de ce chapitre budgétaire. Certaines dépenses découlent de choix de gestion et de niveau de services offerts à la population. Parmi ces actions figure par exemple la mutualisation en année pleine de l'entretien de nos véhicules avec la ville de Saint-Nazaire (+ 41 K€) entraînant une diminution de la masse salariale. L'organisation de la 5^{ème} édition du festival de bandes-dessinées « Pornichet Déam'Bulles » se traduira par l'inscription de 47 K€ de dépenses. La montée en puissance de la collecte sélective sur l'espace public et notamment sur les remontées de plage engendrera une dépense supplémentaire de 35 K€. Enfin, le budget dédié à la restauration collective sera porté à 325 K€ contre 300 K€ au BP 2024.

Chapitre 012 - Les charges de personnel.

Le BP 2024 prévoyait 11 745 K€ de dépenses contre 11 907 K€ pour le projet de BP 2025. Ce chapitre connaît donc une hausse de 1,4 % (+ 162 K€). Pour rappel, 216 K€ avaient été inscrits au BP 2024 pour verser, aux agents aux revenus les plus modestes, la prime dite « pouvoir d'achat de la fonction publique territoriale ». S'agissant d'une dépense exceptionnelle, ces crédits ne seront pas reconduits en 2025.

L'augmentation de 2025 est à rapprocher de hausses subies comme le GVT (68 K€) ou les mesures imposées par l'Etat comme les cotisations patronales pour 83 K€ ou la prévoyance obligatoire pour les agents (+ 35 K€).

Dans le même temps, de nouveaux services sont étoffés, notamment pour les habitants, comme pour la propreté urbaine, la cuisine centrale, l'animation de la vie locale, le centre de loisirs ou la bibliothèque des écoles.

L'effet noria conjuguée à la stratégie de maîtrise des effectifs consistant notamment à ne pas remplacer certains agents lors d'une mutation ou d'un départ à la retraite permet de limiter la hausse de 2025.

Chapitre 014 – Les atténuations de produits.

Ce chapitre est constitué principalement de 3 dépenses. La première avec le FPIC 2025 qui est inscrit à hauteur de la dépense 2024, soit 459 K€ (+ 8 K€) et la seconde avec le retour du prélèvement SRU pour 620 K€.

Les reversements de fiscalité (Taxe sur la consommation finale d'électricité pour TE44, la redevance d'occupation du domaine public au titre des exploitants de plage et l'intéressement sur les paris hippiques et la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour) représentent une enveloppe de dépenses totales de 261,5 K€.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Depuis 2023 avec le passage à la M57, ce chapitre intègre désormais les contributions de la commune au budget annexe (Quai des arts) ainsi qu'aux délégataires (centre des congrès et missions d'office du tourisme).

Une contribution de 540 K€ est prévue pour le budget annexe Quai des Arts (+ 30 K€). Cette hausse est à rapprocher de l'évolution des dépenses de ce budget annexe et notamment des dotations aux amortissements. Toutefois, cette participation devrait être portée à 510 K€ après la reprise des résultats 2024 de ce budget annexe lors du vote du compte administratif 2024.

Pour les contributions aux délégataires de services publics, seule la convention conclue avec la SPL pour les missions d'office de tourisme et d'exploitation de centre des congrès prévoit une dépense (610 K€).

Ce chapitre intègre toujours la contribution au CCAS qui est maintenue à 145 K€. Cette participation permet de maintenir le niveau d'intervention du CCAS auprès des publics fragiles et précaires.

Le financement aux écoles privées diminue de BP à BP de 8 K€ et ce, compte tenu de l'évolution du coût de l'élève dans les écoles publiques et du nombre de pornichétins scolarisés dans les écoles privées.

Enfin, en raison de la dynamique associative sur la commune, l'enveloppe des subventions de fonctionnement aux associations est augmentée de 5 K€ pour être portée à 400 K€.

Chapitre 66 – Charges financières.

Ce chapitre est composé des frais financiers des emprunts qui sont estimés à 465 K€ sur 2025 (385 K€ au BP 2024). La hausse de ce poste de dépense est à rapprocher de l'emprunt de 8,50 M€ encaissé en 2024 (taux fixe de 3,43 % sur 20 ans) qui générera des échéances sur une année pleine.

De plus, une enveloppe de - 5 K€ est prévue pour les intérêts courus non échus.

Chapitre 67 – Charges spécifiques.

Ce chapitre budgétaire est désormais constitué des seules annulations de titres sur exercices antérieurs pour lesquelles une enveloppe de 15 K€ a été fléchée.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions

Afin de couvrir le coût des congés accordés au titre du Compte Epargne-Temps, il convient de constituer une provision conformément à la nomenclature M57. En effet cette dernière repose notamment sur les principes de prudence et d'image fidèle qui invitent à ne pas transférer sur l'avenir une incertitude présente. Ces principes trouvent notamment leur application dans le mécanisme des provisions permettant de constater une dépréciation ou un risque ou d'étaler une charge exceptionnelle.

Pour couvrir le risque de monétisation de l'ensemble des jours au-delà du 15^{ème} jour, une provision de 150 K€ doit être constituée. Afin de limiter l'impact sur la section de fonctionnement, il est possible de procéder à l'étalement de cette provision. Une durée de 2 ans est adaptée à ce volume de dépenses. 75 K€ avaient été inscrits en 2024 et le même montant sera de nouveau porté au BP 2025.

Les dotations aux amortissements qui sont à la fois une composante de l'autofinancement et des opérations d'ordre sont estimées à 2 500 K€.

Compte tenu de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, l'autofinancement prévisionnel s'élève à 6 111 K€, soit un montant quasi identique à celui de 2024 (6 117 K€ en 2024).

Ainsi, le budget de la commune de Pornichet résiste très bien au contexte inflationniste ainsi qu'aux décisions de l'Etat (masse salariale et prélèvement SRU) en maintenant un très haut niveau d'autofinancement.

Cette configuration de la section de fonctionnement permet notamment de limiter le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement de la commune.

B. La section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 28 351 K€ en dépenses comme en recettes.

1. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement présentent les montants suivants :

Chapitres budgétaires		BP 2024	BP 2025	Evolution	
				En euros	En %
20	Immobilisations incorporelles	640 255	470 370	-169 885	-26,53%
204	Subventions d'équipement versées	957 000	1 154 600	197 600	20,65%
21	Immobilisations corporelles	21 207 674	18 113 056	-3 094 618	-14,59%
23	Immobilisations en cours	400 000	900 000	500 000	125,00%
Dépenses d'équipement		23 204 929	20 638 026	-2 566 903	-11,06%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 157 832	5 268 500	110 668	2,15%
16	<i>Remboursement des emprunts</i>	<i>2 157 832</i>	<i>2 268 500</i>	<i>110 668</i>	<i>5,13%</i>
16	<i>Gestion de la dette</i>	<i>3 000 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
Dépenses financières		5 157 832	5 268 500	110 668	0
040	Opérations ordre transfert entre sections	217 000	230 000	13 000	5,99%
041	Opérations patrimoniales	1 299 000	2 214 000	915 000	70,44%
Dépenses d'ordre		1 516 000	2 444 000	928 000	61,21%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		29 878 761	28 350 526	-1 528 235	-5,11%

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 20 638 K€ au BP 2025 contre 23 205 K€ au BP 2024.

Comme les orientations budgétaires l'ont exposé, les projets d'investissement consistent à mettre en œuvre les projets du mandat.

Ces opérations correspondent aux objectifs suivants :

- Préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville,
- Promouvoir une ville dynamique, solidaire et vivante toute l'année,
- S'engager collectivement dans la transition écologique,
- Poursuivre une gestion rigoureuse et responsable de la collectivité.

Préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville : 10 000 K€

L'aménagement du cœur de ville est dans sa dernière phase avec les travaux concernant le boulevard de la République débouchant sur le square Hervo, le parking du 18 juin ainsi que l'amorce de l'avenue des Becquerel. Ce sont 520 K€ de crédits prévus pour cette année 2025.

Ce projet consistera à rendre cet espace plus fonctionnel, à renforcer les continuités piétonnes et cyclables ainsi que végétaliser l'espace public. En effet, pour chaque opération d'aménagement figure un lot « travaux paysager et mobiliers ». Pour la totalité du cœur de ville, celui-ci s'élève à plus de 1,4 M€ TTC. Quant aux dépenses liées aux mobilités actives, elles sont intégrées dans les travaux de voirie.

Les travaux de la tranche 3 du front de mer justifieront l'inscription de 4,54 M€ de dépenses d'investissement au BP 2025. Pour rappel, ce projet va notamment consister à créer une piste cyclable sécurisée à double sens le long du front de mer, séparée des piétons par une large bande végétale. La place de la voiture sera, quant à elle, réduite avec une chaussée à double sens rétrécie pour apaiser la

vitesse limitée à 30 km/h. L'offre de stationnement sera préservée pour les riverains et les clients des commerces.

Comme pour le cœur de ville et la tranche n°1 du front de mer, la végétalisation des espaces publics et le mobilier des tranches 2 et 3 a donné lieu à la conclusion d'un marché public de plus 2,7 M€ TTC.

En 2025, ce sont 2 000 K€ qui seront consacrés à la voirie, dont 500 K€ pour l'entretien courant dans le cadre du Plan annuel de la voirie communale (PAVC). Il est à noter que ce dernier poste de dépense permet également de générer des économies de fonctionnement.

Ces travaux consisteront à rénover la voirie avec l'objectif d'accorder une très large place aux cheminements doux (piétons ou cyclables), d'apaiser la circulation et d'effectuer dans la mesure du possible des plantations pour ramener la nature en ville.

Ces opérations de voirie seront complétées par 900 K€ de dépenses pour des enfouissements de réseaux.

Les travaux de reconstruction de la passerelle piétonne reliant le môle historique du port d'échouage ont débuté en 2024 et justifieront l'inscription de 1 175 K€ de dépenses à ce BP.

Promouvoir une ville dynamique, solidaire et vivante toute l'année : 3 407 K€

Une ville solidaire et vivante toute l'année passe par l'accueil de jeunes ménages, c'est pourquoi la commune souhaite saisir les opportunités immobilières qui pourraient se présenter à elle. Ainsi l'enveloppe dédiée aux acquisitions immobilières et à la construction de logements sera de plus de 2 100 K€ en 2025.

Le PUP d'Armor est également un projet qui a vocation à faciliter l'installation des jeunes ménages sur la commune, 300 K€ de dépenses seront inscrits en 2025.

Le quartier des Forges fera l'objet d'un aménagement (380 K€) pour lequel le schéma général est en cours d'étude.

470 K€ de crédits seront globalement consacrés aux extensions de la crèche des P'tits Dauphins et du groupe scolaire Gambetta.

La ville aménagera les locaux du site de Louis Mahé pour qu'ils soient plus fonctionnels et adaptés aux besoins des associations utilisatrices (100 K€).

Enfin, 25 K€ sont consacrés à la mise en accessibilité de nos bâtiments publics.

S'engager collectivement dans la transition écologique : 3 640 K€

Dans le cadre de la sobriété énergétique, la commune de Pornichet va consacrer un budget significatif pour diminuer sa consommation d'énergie. Cela passe par la rénovation de bâtiments (380 K€) pour lesquels plusieurs sites ont été identifiés : le complexe sportif, la médiathèque, la salle du Moulin d'argent et les bâtiments administratifs de la mairie.

En complément de ces enveloppes spécifiques, le BP 2025 prévoit 425 K€ pour entretenir et isoler les bâtiments, changer les modes de chauffage ou moderniser l'éclairage intérieur.

Ensuite, la commune souhaite produire de l'énergie renouvelable pour le besoin de différents sites. Ainsi, 50 K€ seront consacrés à des études sur le déploiement de panneaux photovoltaïques sur différents sites municipaux.

De plus, 1,6 M€ de travaux ont été fléchés pour faire du groupe scolaire du Pouligou un haut lieu de l'autonomie énergétique. Ce programme ambitieux a vocation à combiner la géothermie et les panneaux solaires pour notamment chauffer et rafraîchir les salles de classes.

La modernisation du parc d'éclairage public enclenché en 2021 se poursuivra en 2025 avec 100 K€.

Pour s'adapter au changement climatique, 340 K€ seront consacrés aux conséquences de l'évolution du trait de côte pour réaliser les travaux de remise en état des sites concernés ainsi que pour réaliser des études préalables plus globales.

260 K€ seront consacrés à la préservation des espaces naturels comme les derniers aménagements du bois des Evens, les dunes, à des requalifications paysagères (boulevard de Saint-Nazaire ou le parc paysager). Une enveloppe de 200 K€ a également été prévue pour le réaménagement des cours d'écoles et complètera les actions en faveur des îlots de fraîcheur (65 K€).

Les actions en faveur de la transition écologique ne se limitent pas à ces opérations : ces principes irriguent l'ensemble des opérations d'aménagement des espaces publics (cf. notamment l'axe « préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville »).

Poursuivre une gestion rigoureuse et responsable de la collectivité : 3 592 K€

L'entretien des bâtiments municipaux occupe une place importante dans le budget. Tout d'abord avec les travaux de remise en état du site de l'hippodrome (200 K€)

Le projet du futur CTM Centre technique municipal entamera sa phase travaux, ce qui justifie l'inscription de 2 330 K€ sur 2025.

Ensuite, certains véhicules doivent être renouvelés vu leur état d'usure. Pour ce faire, 240 K€ seront inscrits en 2025.

Enfin, la commune poursuit sa modernisation informatique (plus de 100 K€) avec l'acquisition de matériels (téléphonie, copieurs, postes et écrans, licences) et de nouveaux logiciels.

Le remboursement du capital de la dette représentera une dépense de 2 269 K€ (2 158 K€ en 2024) et est à rapprocher de l'emprunt de 8,50 M€ souscrit en 2024 (3,43 % sur 20 ans) qui générera des échéances en année pleine.

Comme les années précédentes, une enveloppe de 3 000 K€ est inscrite pour la gestion active de la dette et de la trésorerie. Son utilisation sera conditionnée par les mouvements de trésorerie opérés. En 2023 comme en 2024, des remboursements provisoires d'emprunt ont été réalisés ce qui a permis de générer une économie globale de frais financiers d'environ 50 K€.

Enfin, les dépenses d'ordre (230 K€) sont essentiellement constituées des travaux en régie (200 K€).

Outre l'autofinancement, les dépenses d'investissement sont financées par des recettes externes, dont un emprunt.

2. Les recettes d'investissement.

Elles se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2024	BP 2025	Evolution	
				En euros	En %
13	Subventions d'investissement	3 159 620	5 582 166	2 422 546	76,67%
16	Emprunts d'équilibre	13 375 719	8 233 645	-5 142 074	-38,44%
Recettes d'équipement		16 535 339	13 815 811	-2 719 528	-16,45%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 430 000	2 300 000	-130 000	-5,35%
16	Emprunt - gestion de dette	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations	280 000	680 000	400 000	142,86%
Recettes financières		5 710 000	5 980 000	270 000	4,73%
021	Virement de la section fonctionnement	3 834 422	3 840 715	6 293	0,16%
040	Opérations ordre transfert entre sections	2 500 000	2 500 000	0	0,00%
041	Opérations patrimoniales	1 299 000	2 214 000	915 000	70,44%
Recettes d'ordre		7 633 422	8 554 715	921 293	12,07%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		29 878 761	28 350 526	-1 528 235	-5,11%

Les recettes sont composées notamment :

- De l'autofinancement (6 111 K€),
- Du FCTVA compte tenu des dépenses d'investissement envisagées sur 2024 et du nouveau taux contenu au sein du PLF 2025 (14,85 % et non plus 16,404 %) : 2 000 K€,
- Des subventions d'investissement à recevoir pour les projets menés par la commune avec notamment le front de mer (4 M€ avec Saint-Nazaire Agglomération et le CD 44), la DSIL et le Fonds Vert pour la transition énergétique (429 K€), l'extension de la crèche des Dauphins (300 K€), les mobilités douces (246 K€) et les amendes de police (400 K€),
- De cessions d'immobilisations pour 680 K€,
- De la taxe d'aménagement : 300 K€,

L'équilibre de la section est assuré par le recours à un emprunt prévisionnel de 8 234 K€. Ce montant à vocation à être réduit au stade du budget supplémentaire 2025 avec les reprises de résultats 2024.

II. Le budget annexe Quai des arts.

L'activité culturelle présentée à Quai des Arts fait l'objet d'un budget annexe.

De manière synthétique le budget annexe se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		BP 2024	BP 2025
	Chap 011 - Charges à caractère général	371 175	349 760
	Chap 012 - Masse salariale	320 000	320 000
	Chap 65 - Autres charges de gestion courante	1 500	1 740
	Chap 042 - Dotations aux amortissements	184 700	213 500
	TOTAL	877 375	885 000

	BP 2024	BP 2025
Chap 70 - Produits des services	197 300	181 000
Chap 74 - Dotation (dont participation du Bpp)	598 600	618 825
<i>Dont participation du budget principal</i>	<i>510 000</i>	<i>540 000</i>
Chap 75 - Location	29 000	31 350
Chap 042 - Amortissement de subventions	52 475	53 825
TOTAL	877 375	885 000

INVESTISSEMENT		BP 2024	BP 2025
	Chap 21 - Immobilisations corporelles	83 050	159 350
	Chap 23 - Immobilisations en cours	49 175	325
	Chap 040 - Amortissement de subventions	52 475	53 825
	TOTAL	184 700	213 500

	BP 2024	BP 2025
Chap 040 - Dotations aux amortissements	184 700	213 500
TOTAL	184 700	213 500

La section de fonctionnement s'équilibre à 885 K€.

Les charges à caractère général évoluent en fonction de la nouvelle programmation de Quai des Arts.

La masse salariale 2024 est reconduite sur 2025 soit 320 K€.

Les dotations aux amortissements sont en augmentation de 29 K€ compte tenu des investissements réalisés pour la mutation du système d'éclairage.

Les recettes de billetterie et de bar ont été anticipées selon la programmation et sont portées à 181 K€.

La contribution du budget principal tient compte de ces différentes évolutions et doit être portée à 540 K€ (+ 30 K€). Toutefois, le budget supplémentaire 2025 devrait reprendre des résultats 2024 excédentaires, ce qui sera de nature à ramener la contribution à son niveau de 2024 soit 510 K€.

Par prudence budgétaire, aucune subvention du CD 44 ou de la Région n'a été intégrée au stade du BP 2025.

Il est rappelé que le casino de Pornichet abonde ce budget annexe via une contribution artistique d'un montant de 78 K€.

La section d'investissement s'équilibre à 214 K€. Les dépenses réelles prévues en 2025 porteront notamment sur des renouvellements et acquisitions de matériels.

Ces travaux seront financés par les dotations aux amortissements (214 K€).